


LA SEMAINE AGRICOLE



Cultivateurs, Correspondez avec nous !

Ecrire pour le laboureur c'est faire l'aumône aux pauvres

VOL. IV.

MONTREAL, VENDREDI, 15 SEPTEMBRE 1871.

No. 10

SOMMAIRE du No. 10 — 15 Sept. 1871

Agronomie.

AGRICULTURE PROPREMENT DITE.....	141
RECHERCHES FAITES A GRIGNON—Sur l'efficacité du sel dans la fertilisation des terres. Culture de blé de printemps. Culture de l'orge. Culture de la betterave.—Bertrand.....	143
CULTURE PROFITABLE.....	144

Notes de la Semaine.

DE LA COMPTABILITÉ AGRICOLE.—Ses avantages et sa nécessité.....	145
NOMINATION AU CONSEIL AGRICOLE.....	146
L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUÉBEC.....	146
ÉTALON IMPORTÉ.....	147
DU GOUT D'AIL DANS LE LAIT.....	147
MANIÈRE D'AJUSTER UN COLLIER A UN CHEVAL.....	147
SUIF VÉGÉTAL.....	147
OPINION DU PROFESSEUR VOELKER SUR LES CENDRES.....	147
LES GRAINS ENRICHISSENT LE FUMIER.....	147
A QUELLE PROFONDEUR IL CONVIENT DE SEMER LE BLÉ.....	148
PILULES PURGATIVES DE PARSON.....	148
VALEUR DE LA PAILLE DANS LES FUMIERS.....	148
LE LINIMENT ANODIN DE JOHNSON.....	148
L'EXPOSITION PROVINCIALE.—Liste des prix.....	148
CONCOURS AGRICOLE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE LAVAL POUR 1871.....	153

Basse-Cour.

MANIÈRE DE MARQUER LES VOLAILLES.....	153
---------------------------------------	-----

Hygiène.

SALUBRITÉ DES POMMES.....	153
---------------------------	-----

Recettes utiles.

POUR ENLEVER LES TACHES DE PEINTURE DE SUR LES VITRES.....	153
--	-----

Histoire Naturelle.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU CHEVAL.—Les vingt règles du cocher.....	153
LES MARCHÉS DE LA PROVINCE.....	154

Département des Douanes.

OTTAWA, 15 Septembre 1871.

L'escompte autorisé sur les Envois Américains jusqu'à avis contraire, est de 11 par cent.

R. S. M. BUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

LA SEMAINE AGRICOLE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRÈRES
No. 16, RUE ST. VINCENT MONTREAL

50 cents par année payable d'avance.

Agriculture proprement dite.

Extraits du " Livre de la Ferme " par Joignons préparés spécialement pour la *Semaine Agricole*.

Mais s'il s'agit de la constitution, du tempérament, de la vigueur, ici la question change. Il ne serait sans doute pas besoin de signaler l'évidence supérieure de la femelle, si la doctrine erronée que nous combattons n'avait encore à cet égard obscurci la vérité. Les notions les plus élémentaires de la physiologie nous apprennent qu'il ne peut en être autrement, puisque seule la mère fournit au germe fécondé les matériaux de son développement ; et l'Arabe nous donne sur ce point une leçon dont nous devrions bien profiter. Les aptitudes, cela est incontestable pour tout observateur clairvoyant, se transmettent surtout par les mères. On n'a pu méconnaître cette vérité qu'en en laissant obscurcir l'intellect par une idée préconçue, et en cherchant la confirmation de l'opinion contraire dans des faits anormaux. Tel est celui qui se rapporte au mulot, dont la constitution semble se rapprocher en effet plus de celle de l'âne que de celle de la jument. En admettant la justesse de l'observation,—qui est loin toutefois d'être démontrée,—elle ne saurait infirmer les observations contraires relatives à toutes les espèces qui se reproduisent normalement.

Donc, égalité pour la transmission des formes et prépondérance quant à la constitution, cela met au compte de la femelle une supériorité dans l'acte générateur qui n'est pas douteuse.

Cela doit faire sentir la nécessité d'accorder, pour la conservation des races, plus d'attention qu'on n'en donne généralement aux choix des mères. Toute cette attention se concentre d'ordinaire sur les étalons, et c'est là un des principaux motifs du peu de progrès réalisé chez nous dans l'économie du bétail. Il faut demeurer bien persuadé, tout au moins, que les

qualités des femelles, dans la production des animaux, sont aussi indispensables que celles des mâles. Il y a certains défauts avec lesquels jamais une mère ne donnera de bons produits, quelque remarquable que soit le mâle qui l'aura fécondé. Ainsi en est-il, par exemple, des mères dont les mamelles fournissent peu de lait. L'aptitude laitière, dans les limites nécessaires à l'alimentation suffisante du fruit, est la première condition que doit présenter la femelle destinée à la reproduction.

Il y a, en effet, pour les reproducteurs de toutes les espèces et de toutes les races, des qualités absolues, et celle-là en est une. Il y a de même des défauts absolus : ce sont principalement les vices constitutionnels, qui obéissent à la loi d'hérédité tout aussi bien que les qualités. Les uns et les autres seront indiqués avec détails lorsque, à propos de chaque espèce, nous décrirons les types de beauté relative qu'elle comporte, eu égard aux diverses spécialités de services auxquelles elle doit répondre. Ces descriptions ne seraient pas ici à leur place. Il suffit, pour l'instant, de poser en principe que la sélection intelligente et rationnelle s'applique également aux deux sexes, et qu'elle n'a, sous ce rapport, d'autre règle précise et rigoureuse, que celle qui impose l'obligation de choisir, dans l'un comme dans l'autre, les individus qui se rapprochent le plus, ou qui s'éloignent le moins, comme on voudra, du type de la perfection assigné à la race dont il s'agit. Toute autre combinaison, encore une fois, est purement arbitraire, et ne mérite pas d'arrêter plus longtemps l'attention des éleveurs sérieux. Les considérations relatives à la taille réciproque des reproductions, qui ont été développées par Cline ; la compensation des formes, la correction des défauts par les qualités opposées, acceptées et propagées par la presque unanimité des hippologues—gens qui se sont fait, pour les besoins de la cause, une physiologie à eux,—tous cela est d'un au-